

La FENVAC au procès du crash d'un avion de la compagnie tahitienne Air Moorea - 9 août 2007

vendredi 12 octobre 2018, par [Thémis](#)

Vendredi 12 octobre 2018 s'est ouvert le procès du crash d'un avion de la compagnie tahitienne Air Moorea

L'avion Twin Otter de la compagnie, qui reliait Moorea à Papeete, s'était abîmé en mer le 9 août 2007 avec 20 occupants à son bord. Aucun n'a survécu.

Après 11 ans, les familles des victimes attendent aujourd'hui des réponses claires de la Justice quant aux raisons du crash.

Plusieurs thèses ont été avancées à la barre durant les premiers jours d'audience, allant de la rupture d'un câble (hypothèse la plus avancée) à un possible malaise du pilote. Sur ce scénario, les experts légistes sont formels : le cœur du pilote battait au moment de l'impact ; il était donc vivant. À plus forte raison que, ses derniers mots « Ah Putain », sont dit sur le ton « d'une personne consciente et surprise ».

L'élément flagrant qui ressort des auditions des employés est la mauvaise ambiance qui régnait avec la direction de la compagnie, le manque de contact évident entre les pilotes et la maintenance, mais encore la recherche permanente de la direction de faire des économies sur tout. À titre d'exemple, une porte d'avion avait fini par tomber sur le tarmac.

Ce drame avait laissé de nombreuses familles dans la douleur, ravivée par un procès, à l'image de la fille d'une victime qui évoque un « bonheur envolé entre ciel et terre »

Il semble malheureusement que ni les dirigeants d'air Moorea ni la justice ne soient, à ce stade, en mesure de dire clairement ce qui a causé le crash de l'appareil.